G.T.C. de Paris
M R
I
30 SEP. 2003
N° DE DÉPOT

PROJET DE FUSION

Entre les soussignés :

1. La société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES, société anonyme au capital de 48 000 euros, ayant son siège social à Boulogne Billancourt (92100) 39 rue Fessart, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 712 014 893,
représentée par Monsieur Philippe VALLET, président du conseil d'administration, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration du 9 Septembre 2003.

Ci-après également désignée par les termes « société absorbée »
d'une part,

2. La société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A), société anonyme au capital de 1 000 000 d'euros, ayant son siège social à Paris (75009) 79 rue de Mirosmesnil, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 384 920 161, représentée par Monsieur Jean-Marc ROMILLY, président du conseil d'administration, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration du 9 Septembre 2003.

Ci-après également désignée par les termes « société absorbante »
d'autre part,

Préalablement au projet de fusion par absorption de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES par la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A), il a été exposé ce qui suit :

A. – Principe et conditions générales de la fusion

Le conseil d'administration de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES réuni le 9 Septembre 2003 et le conseil d'administration de la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) réuni le même jour, ont décidé de réaliser la fusion des sociétés COFINTEC VALLET ET ASSOCIES et AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) qui sera effectuée par absorption de la première par la seconde.

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L.236-1 et suivants du code de commerce et 254 et suivants du décret du 23 mars 1967.

La société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES fera apport de l'ensemble de ses éléments d'actif à la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité de son passif.

Si la fusion est réalisée :

– le patrimoine de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES sera transmis à la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ;

– la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) sera débitrice des créanciers non obligataires de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

B. – Caractéristiques des sociétés absorbée et absorbante

1. La société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts : l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 25 Janvier 1971.
Son capital s'élève actuellement à 48 000 euros divisé en 3 000 actions d'un montant nominal de 16 euros, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.
Elle ne fait pas appel public à l'épargne.
Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires et n'a pas émis d'obligations, de certificats d'investissement ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

2. La société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts : l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
Elle a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 2 Avril 1992.
Son capital s'élève actuellement à 1 000 000 d'euros divisé en 5 000 actions d'un montant nominal de 200 euros, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.
Elle ne fait pas appel public à l'épargne.
Elle n'a pas créé de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires et n'a pas émis d'obligations, de certificats d'investissement ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

C. – Liens en capital

II n'existe aucun lien en capital entre les deux sociétés, chacune d'elles ne détenant aucune action de l'autre.

D. – Dirigeants communs

Les sociétés COFINTEC VALLET ET ASSOCIES et AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) n'ont pas d'administrateurs ou de dirigeants sociaux communs.

E. – Motifs et objectifs de la fusion

Les motifs et objectifs qui ont conduit le conseil d'administration de chacune des sociétés intéressées à envisager la fusion peuvent s'analyser comme suit :

- l'appartenance au même réseau international,
- la similitude des activités,
- la synergie des équipes.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

TITRE I
DATE D'EFFET DE LA FUSION

Article 1 - Date d'effet de la fusion – Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération

La fusion sera réalisée avec effet au 1er Janvier 2003.
Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis le 1er Janvier 2003 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par la société absorbante.

Les comptes des sociétés COFINTEC VALLET ET ASSOCIES et AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31 Décembre 2002, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.
Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002 de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES, ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de cette société réunie le 30 Juin 2003.
Les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2002 de la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A), ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de cette société réunie le 30 Juin 2003.

En outre, chacune des sociétés COFINTEC VALLET ET ASSOCIES et AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 Juin 2003. Cet état comptable a été vérifié par les commissaires aux comptes des sociétés intéressées.

TITRE II
DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

Article 2 - Désignation et évaluation de l'actif et du passif

La société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES apportera à la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A), sous les garanties ordinaires et de droits, tous les éléments d'actif figurant dans ses comptes arrêtés au 31 Décembre 2002, à charge pour la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) d'acquitter les dettes constituant le passif arrêté à la même date de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES

2.1 Actif

L'actif apporté par la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES comprend les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués en euros :

1o Immobilisations incorporelles	Valeur nette comptable	Valeur d'apport
Fonds libéral, comprenant la clientèle attachée à l'activité	7 622.45	910 235.00
Total des immobilisations incorporelles :	7 622.45	910 235.00

2o Immobilisations corporelles	Valeur nette comptable	Valeur d'apport
Agencements, constructions	5 027.13	5 027.13
Autres immobilisations corporelles	5 932.79	5 932.79
Total des immobilisations corporelles :	10 959.92	10 959.92

3o Immobilisations financières	Valeur nette comptable	Valeur d'apport
Dépôts et cautionnements	22 781.50	22 781.50
Total des immobilisations financières :	22 781.50	22 781.50

4o Actif circulant	Valeur nette comptable	Valeur d'apport
Valeurs en stocks (études en cours)	13 442.00	13 442.00
Clients et comptes rattachés	321 452.71	321 452.71
Autres créances	39 990.65	39 990.65
Disponibilités	312 048.52	312 048.52
Charges constatées d'avance	16 780.17	16 780.17
Total de l'actif circulant :	703 714.05	703 714.05

2.2 Récapitulation des éléments d'actif

– Immobilisations incorporelles : 910 235.00
– Immobilisations corporelles : 10 959.92
– Immobilisations financières : 22 781.50
– Actif circulant : 703 714.05

Soit un actif apporté évalué à 1 647 690.47.

Etant précisé que la valorisation des actifs a été effectuée à la valeur nette comptable sauf pour le fonds libéral qui a fait l'objet d'une évaluation basée sur une année de chiffre d'affaires, hors sous-traitance.

2.3 Passif

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée, la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes au 31 Décembre 2002 est ci-après indiqué.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Passif pris en charge	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	159.20
Emprunts et dettes financières diverses	762.25
Avances et acomptes sur commandes en cours	40 194.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 566.54
Dettes fiscales et sociales	354 782.86
Autres dettes	126 494.70
Total du passif :	558 959.55

Le représentant de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES certifie que le chiffre total du passif ci-dessus mentionné et le détail de ce passif sont exacts et sincères, qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 31 Décembre 2002, aucun passif non comptabilisé.

2.4 Actif net apporté au 01/01/03

L'actif apporté étant évalué à un montant de 1 647 690.47 euros et le passif pris en charge s'élevant à 558 959.55 euros, il résulte que l'actif net apporté par la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES s'établit à un montant de 1 088 730.92 euros au 1er Janvier 2003.

TITRE III
DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET DÉCLARATIONS

Article 3 - Origine de propriété de la société absorbée

Le fonds libéral de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES exploité à boulogne Billancourt (92100) 39 rue Fessart résulte d'une acquisition.

Article 4 - Propriété – Jouissance

La société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) aura la propriété du patrimoine qui lui sera transmis par la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.
Elle en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du 1er Janvier 2003.
Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée depuis cette date étant considérées comme ayant été accomplies pour le compte de la société absorbante qui les reprendra dans ses états financiers.

Article 5 - Engagements réciproques

Les sociétés COFINTEC VALLET ET ASSOCIES et AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) conviennent expressément que pendant toute la durée de la réalisation de la fusion, les deux sociétés se concerteront sur leur politique générale et, qu'en particulier, aucune d'elles ne prendra sans l'accord de l'autre, d'engagements susceptibles de modifier de manière significative la consistance de son actif ou l'importance de son passif, en dehors de ceux résultant des opérations de gestion courante.

La société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES remettra à la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) les comptes de la période du 01/01/03 à la date de réalisation définitive de la fusion.

Article 6 - Charges et conditions

1. - La société absorbante prendra les biens apportés dans l'état où la société absorbée les détient sans pouvoir exercer aucun recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit ; elle sera purement et simplement substituée à cet égard dans tous ses droits et obligations.
2. - Elle sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où la société absorbée serait tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu. D'une manière générale, elle sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.
3. - Elle poursuivra tous les contrats de travail conclus par la société absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L. 122-12 du code du travail.
4. - Elle fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.
5. - Elle supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation ; elle reprendra notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par la société absorbée vis-à-vis de

l'Administration en matière de taxes, d'impôts directs, de droits d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

6. - Elle sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous accords commerciaux ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à la société absorbée.

7. - Elle aura, après la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de la société absorbée, relativement aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

TITRE IV
DÉTERMINATION DU RAPPORT D'ÉCHANGE
RÉMUNÉRATION DES APPORTS

Article 7 - Détermination du rapport d'échange

L'évaluation des éléments d'actif et de passif de la société absorbée a été effectuée ci-dessus. S'agissant de la société absorbante, son évaluation a été effectuée selon les mêmes critères que pour la société absorbée sur la base des comptes arrêtés au 31 Décembre 2002.

Sur ces bases, l'évaluation de la valeur de l'action de chaque société est la suivante :

– société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES : 1 088 730.92 / 3 000 = 362.91 euros.

– société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) : 1 814 551.00 / 5 000 = 362.91 euros.

En conséquence, le rapport d'échange des actions est fixé à 1 action AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) (société absorbante) pour 1 action COFINTEC VALLET ET ASSOCIES (société absorbée).

Pour rémunérer l'apport-fusion, la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) devra créer 3 000 actions d'un montant de 200 euros chacune.

Article 8 - Rémunération des apports – Augmentation de capital de la société absorbante – Prime de fusion

1. Augmentation de capital

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les actionnaires de la société absorbée recevront en échange des 3 000 actions de la société absorbée 3 000 actions de la société absorbante.

En conséquence, la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 600 000 euros, pour le porter de 1 000 000 d'euros à 1 600 000 d'euros, par création de 3 000 actions nouvelles d'un montant

de 200 euros chacune qui seront directement attribuées aux actionnaires de la société absorbée à raison d'une action AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) pour une action COFINTEC VALLET ET ASSOCIES.

Ces 3 000 actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2003 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes.

2. Prime de fusion

La valeur réelle des actions de la société absorbante étant évaluée à 1 814 551 euros, les 3 000 actions nouvelles de 200 euros nominal chacune à créer par la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) sont assorties d'une prime de fusion d'un montant de 162.91 euros, soit une prime globale de fusion d'un montant de 488 730.92 euros.

Cette prime de fusion sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante.

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante de donner à cette prime de fusion l'affectation suivante :

- imputation de tous les frais, droits et impôts résultant de la fusion ;
- dotation complémentaire de la réserve légale à concurrence d'un montant de 60 000 euros.

TITRE V
DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Article 9 - Dissolution de la société absorbée – Remise des actions nouvelles

La société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES devra être entièrement pris en charge par la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A), la dissolution de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

Les actions créées par la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) en rémunération des apports de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES seront immédiatement et directement attribuées aux actionnaires de cette société, à raison d'une action AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) pour une action COFINTEC VALLET ET ASSOCIES

Il est précisé que l'assemblée générale extraordinaire de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES, appelée à approuver la fusion et à décider la dissolution de la société, conférera, en tant que de besoin aux mandataires de son choix, les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par eux-mêmes, ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence de réitérer, si besoin était, les apports effectués à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la

transmission du patrimoine de la société absorbée et, enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

TITRE VI
CONDITIONS SUSPENSIVES

Article 10 - Réalisation de la fusion – Conditions suspensives

Le présent projet de fusion, l'augmentation de capital de la société absorbante et la dissolution de la société absorbée ne seront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive ci-après :

– approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chaque société.

Les dirigeants sociaux des sociétés intéressées contractent, par leurs seules signatures, l'engagement de soumettre avant le 31/12/2003 la fusion aux assemblées générales extraordinaires desdites sociétés, statuant dans les conditions prévues par la loi.
De plus, il est convenu que si la fusion dont il s'agit n'était pas définitivement réalisée avant cette date, les présentes seraient considérées comme nulles et non avenues sans indemnité de part ni d'autre.

TITRE VII
DÉCLARATIONS

Article 11 - Déclarations faites au nom de la société absorbée

Monsieur Philippe VALLET, ès-qualités de représentant de la société absorbée déclare :

– que le patrimoine de la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES n'est menacé d'aucune confiscation ou d'autre mesure d'expropriation ;
– que les éléments de l'actif apporté, notamment les divers éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, autres que ceux énumérés en annexe et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation ;
– que la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES n'est pas en état de redressement ou de liquidation judiciaires.

TITRE VIII
ENGAGEMENTS FISCAUX

Article 12 - Dispositions générales

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes et autres obligations résultant de la réalisation définitive de la fusion.

Article 13 - Impôt sur les sociétés

Les sociétés absorbée et absorbante sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, et la présente fusion entre dans le champ d'application de l'article L. 210-O-A du code général des impôts.

Ainsi qu'il est convenu ci-dessus, la fusion prendra effet au 1er Janvier 2003. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires de la société absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront englobés dans le résultat de la société absorbante.
Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

En conséquence, la société absorbante prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de l'IS constituée par cette société ;
- de se substituer à la société absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différé chez cette dernière ;
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée ;
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les éléments amortissables ;
- d'inscrire à son bilan, les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée.

Article 14 - Enregistrement

La formalité d'enregistrement sera requise au droit fixe.

Article 15 - Obligations déclaratives

Les soussignés, ès-qualités, au nom des sociétés absorbée et absorbante, s'engagent expressément :

– à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du code général des impôts ;
– en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

TITRE IX
DISPOSITIONS DIVERSES

Article 16 - Remise de titres

Il sera remis à la société absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et documents relatifs aux biens et droits apportés par la société absorbée.

Article 17 - Frais et droits

Les frais, droits d'enregistrement et honoraires auxquels donnera lieu la fusion, ainsi que ceux qui seront la suite ou la conséquence, seront supportés par la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) qui s'y oblige.

Article 18 - Formalités

La société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A) remplira toutes les formalités de publicité légales ainsi que, le cas échéant, celles qui seraient requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine de la société absorbée.
Tous pouvoirs sont d'ores et déjà donné à cet effet au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes.

Article 19 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à PARIS, le 10 Septembre 2003.
En huit exemplaires dont un pour l'enregistrement, un pour chaque partie, quatre pour les dépôts au greffe,

Pour la société COFINTEC VALLET ET ASSOCIES
Représentée par Monsieur Philippe VALLET

Pour la société AUDIT ANALYSES ASSOCIES (3A)
Représentée par Monsieur Jean-Marc ROMILLY

ANNEXE 1 :

AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES (3a)
COMPTES ET ANNEXES AU 31/12/2002

Bilan actif

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES — **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

	31/12/02		31/12/01	
	Net	**%**	**Net**	**%**
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement			569	0,03
Concessions, brevets, droit similaire	1 307 452	67,18	1 307 452	61,48
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	6 789	0,35	18 778	0,88
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées	21 601	1,11	21 035	0,99
Autres participations	59 088	3,04	53 920	2,54
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 729	1,89	45 788	2,15
TOTAL (I)	**1 431 658**	**73,57**	**1 447 541**	**68,07**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				
Créances				
Clients comptes rattachés	443 854	22,81	585 420	27,53
Autres créances	21 052	1,08	49 150	2,31
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	39 786	2,04	43 226	2,03
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	9 742	0,50	1 147	0,05
TOTAL (II)	**514 434**	**26,43**	**678 943**	**31,93**
Charges à répartir/plus. exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**1 946 092**	**100,00**	**2 126 484**	**100,00**

PAS DE MISSION OU MISSION NORMALISEE / Voir l'attestation d'Expert Comptable

Bilan passif

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES — **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

	31/12/02		31/12/01	
	Net	%	Net	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	1 000 000	51,39	1 000 000	47,03
Primes d'émission, fusion, apport				
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	50 000	2,57	37 399	1,76
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	141 000	7,25	144 000	
Report à nouveau	890	0,05	894	0,04
RESULTAT DE L'EXERCICE	**160 546**	8,25	**161 871**	7,61
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	**1 352 436**	**69,49**	**1 344 164**	**63,21**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres part.				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	460	0,02		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	**460**	**0,02**		
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes / éts de crédit	60 347	3,10	151 135	7,11
Emprunts et dettes fin. divers	30 600	1,57	56 320	2,65
Av. et acptes reçus/cmdes en cours				
Dettes fournisseurs et cptes rattachés	91 535	4,70	147 248	6,92
Dettes fiscales et sociales	256 658	13,19	320 396	15,07
Dettes sur im. et cptes rattachés				
Autres dettes	16 363	0,84	1 819	0,09
COMPTES DE RÉGULARISATION (1)				
Produits constatés d'avance	137 694	7,08	105 401	4,96
TOTAL (IV)	**593 197**	**30,48**	**782 320**	**36,79**
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**1 946 092**	**100,00**	**2 126 484**	**100,00**

PAS DE MISSION OU MISSION NORMALISEE / Voir l'attestation d'Expert Comptable

Compte de résultat

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES — **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

	31/12/02			31/12/01
	France	**Exportation**	**Total**	
Ventes marchandises Production vendue de biens Prod. vend. de services	1 625 269	8 315	1 633 584	1 928 146
Chiffres d'affaires net	**1 625 269**	**8 315**	**1 633 584**	**1 928 146**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			30 676	13 874
Autres produits (1)				223
Total produits d'exploitation (2)			**1 664 261**	**1 942 242**
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes (3)			709 633	833 349
Impôt, taxes et versements assimilés			45 954	42 296
Salaires & traitements			581 970	574 218
Charges sociales			222 436	207 088
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			12 519	12 277
Dotations aux provisions sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur Actif circulant			23 653	15 301
Dotations aux provisions Pour risques & charges			460	
Autres charges			13 685	11 982
Total charges d'exploitation (4)			**1 610 309**	**1 696 512**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**53 951**	**245 730**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)			3 047	
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)			123	2 692
Reprises sur provisions & transfert de charges			6 222	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de v.m.p.				
Total des produits financiers			**9 392**	**2 692**
Dotations financières aux amortissements & Provisions				1 114
Intérêts & charges assimilés (6)			9 441	13 293
Différences négatives de change			59	
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			**9 499**	**14 407**
RESULTAT FINANCIER			**- 108**	**- 11 715**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**53 844**	**234 015**

PAS DE MISSION OU MISSION NORMALISEE / Voir l'attestation d'Expert Comptable

Compte de résultat (suite)

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES — **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

	31/12/02	31/12/01
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	36 156	58
Produits exceptionnels sur opérations en capital	150 278	90 909
Reprises sur Provisions & transferts de charges		
Total produits exceptionnels (7)	**186 434**	**90 967**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	2	50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 762	90 455
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
Total charges exceptionnelles(7)	**6 764**	**90 505**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**179 670**	**463**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	72 968	72 607
TOTAL DES PRODUITS	**1 860 086**	**2 035 902**
TOTAL DES CHARGES	**1 699 541**	**1 874 031**
BENEFICE OU PERTE (Total des produits –Total des charges)	**160 546**	**161 871**

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))	38 142	17 629
(3) Crédit bail mobilier		
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges	13 413	
(10) Cotisations pers. expl. *(Primes et cot.)*		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels

	Exercice N	
	charges exceptionnelles	produits exceptionnels
indemnite d'assurance		*149 910*
regularisation diverses	*2*	*36 524*
sortie immo financiere	*6 762*	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

Exercice N	
charges antérieures	produits antérieurs

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

Nom de l'entreprise	SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES
Activité exercée	CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
Adresse	79 rue de mirosmesnil 75008 PARIS

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/01/02 au 31/12/02

1 Règles et méthodes comptables
2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
3 Notes sur le bilan actif
4 Notes sur le bilan passif
5 Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	1 946 092	Résultat: **Bénéfice**	160 545

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par les dirigeants de l'entreprise.

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ". Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

2 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

Engagements financiers

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	59 251
Crédit-bail mobilier (2058-C YQ)	43 807
Crédit-bail immobilier (2058-C YR)	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	

Autres éléments significatifs

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable

Fonds commercial	
Hors droit au bail, il s'élève à	1 307 452
Eléments achetés	38 112
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	1 269 339

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	1 310 766			1 310 766
Immobilisations corporelles	59 160	526	3 595	56 091
Immobilisations financières	126 964	5 735	15 280	117 418
Total	1 496 890	6 261	18 875	1 484 274
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	2 745	569		3 314
Immobilisations corporelles	40 382	11 950	3 029	49 302
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	6 222		6 222	
Total	49 349	12 519	9 251	52 616

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	95 816		95 816
Actif circulant & charges d'avance	501 469	501 469	
TOTAL	597 285	501 469	95 816

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	51 091
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	5 000	200,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	5 000	200,00

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		460		460
Provisions pour dépréciation	26 653	23 653	23 485	26 821
Total	26 653	24 113	23 485	27 281

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	60 347	15 882	44 465	
Dettes financières diverses	30 749	30 749		
Fournisseurs	91 535	91 535		
Dettes fiscales & sociales	256 509	256 509		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16 363	16 363		
Produits constatés d'avance	137 694	137 694		
	593 197	548 732	44 465	

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes établissement de crédit	638
Emprunts & dettes financières divers	1 367
Fournisseurs	34 559
Dettes fiscales & sociales	122 058
Autres dettes	9 661

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

5 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/02	31/12/01
418100	Clients fact. a etablir	51 091,06	20 138,24
Clients et comptes rattachés		**51 091**	**20 138**
Total des produits à recevoir		**51 091**	**20 138**

Charges constatées d'avance :		31/12/02	31/12/01
486000	Charges constat.d'avance	9 742,18	1 147,24
Total des charges constatées d'avance		**9 742**	**1 147**

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan		31/12/02	31/12/01
168840	Int.courus/emprunt etab.c	159,20	366,03
518600	Interets a payer	478,37	860,23
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**638**	**1 226**
455800	Associes interets courus	1 366,91	12 179,23
Emprunts et dettes financières diverses		**1 367**	**12 179**
408100	Fournis.fact.non parvenue	34 559,14	28 124,24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**34 559**	**28 124**
428200	Conges a payer	36 201,02	30 758,00
428600	Autres charg.pers.a payer	56 409,00	53 110,00
438200	Org.soc. ch./conges payes	13 934,48	12 303,00
438600	Org.soc. charges a payer	5 400,00	
448600	Etat autres ch. a payer	10 113,08	41 639,17
Dettes fiscales et sociales		**122 058**	**137 810**
419800	Clients avoir a etablir	9 661,47	
Autres dettes		**9 661**	
Total des charges à payer		**168 283**	**179 340**

Annexe

Désignation: SA AUDIT ANALYSES ASSOCIES **Exercice clos le 31/12/02**

EURO

Produits constatés d'avance :		31/12/02	31/12/01
487000	Prod.constates d'avance	137 694,00	105 401,00
Total des produits constatés d'avance		**137 694**	**105 401**

ANNEXE 2 :

COFINTEC VALLET ET ASSOCIES
COMPTES ET ANNEXES AU 31/12/2002

BILAN ACTIF

Rubriques	*Montant Brut*	*Amortissements*	*31/12/2002*	*31/12/2001*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	21 783	14 161	7 622	8 671
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	173 577	162 617	10 960	29 688
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	1 829		1 829	1 829
Créances rattachées à des participations	30 637		30 637	29 462
Autres immobilisations financières	22 782		22 782	23 765
ACTIF IMMOBILISE	**250 608**	**176 778**	**73 831**	**93 414**
STOCKS ET EN-COURS				
En-cours de production de services	13 442		13 442	18 063
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	332 779	11 327	321 453	253 114
Autres créances	7 524		7 524	11 931
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	299 194	949	298 245	360 241
Disponibilités	13 803		13 803	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	16 780		16 780	14 227
ACTIF CIRCULANT	**683 523**	**12 275**	**671 247**	**657 576**
TOTAL GENERAL	**934 131**	**189 053**	**745 078**	**750 990**

BILAN PASSIF

Rubriques			*31/12/2002*	*31/12/2001*
Capital social ou individuel	dont versé :	48 000	48 000	48 000
Réserve légale			4 573	4 573
Report à nouveau			112 301	103 780
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			**123 244**	**8 520**
		CAPITAUX PROPRES	**288 118**	**164 874**
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges				9 147
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**9 147**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			159	15 166
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	762	762
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			36 567	54 866
Dettes fiscales et sociales			354 783	401 864
DETTES DIVERSES				
Autres dettes			24 495	40 656
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			40 194	63 655
		DETTES	**456 960**	**576 969**
		TOTAL GENERAL	**745 078**	**750 990**

Résultat de l'exercice en centimes **123 244,23**

Total du bilan en centimes 745 077,92

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	*France*	*Exportation*	*31/12/2002*	*31/12/2001*
Production vendue de services	964 173		964 173	927 706
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**964 173**		**964 173**	**927 706**
Production stockée			(4 621)	77
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			31 262	
Autres produits			1	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			**990 815**	**927 784**
Autres achats et charges externes			232 479	254 592
Impôts, taxes et versements assimilés			19 478	19 879
Salaires et traitements			348 469	391 521
Charges sociales			170 536	237 365
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 215	17 230
Sur actif circulant : dotations aux provisions			5 000	
Autres charges			21 104	19
CHARGES D'EXPLOITATION			**818 280**	**920 606**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**172 536**	**7 178**
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 175	994
Autres intérêts et produits assimilés			20	8 908
Reprises sur provisions et transferts de charges				62
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 015	2 475
PRODUITS FINANCIERS			**3 210**	**12 438**
Dotations financières aux amortissements et provisions			295	
Intérêts et charges assimilées			2 972	4 512
CHARGES FINANCIERES			**3 266**	**4 512**
RESULTAT FINANCIER			**(56)**	**7 926**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**172 479**	**15 103**

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	*31/12/2002*	*31/12/2001*
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Impôts sur les bénéfices	49 235	6 583
TOTAL DES PRODUITS	**994 025**	**940 221**
TOTAL DES CHARGES	**870 781**	**931 701**
BENEFICE OU PERTE	**123 244**	**8 520**

COFINTEC VALLET ET ASSOCIES
Société anonyme au capital de 48 000 €
Siège social : 39, rue Fessart 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 712 014 893 (93B01052)

Annexe des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 en Euros

SOMMAIRE

1. Principes, règles et méthodes comptables

2. Notes sur le bilan

3. Notes sur le compte de résultat

1. Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les principes comptables sont énoncés dans les notes sur le bilan et le compte de résultat.

2. Notes sur le bilan

2.1. Capitaux propres

Le capital social est de 48 000 € divisé en 3.000 actions au nominal de 16 €.

	Début d'exercice avant affectation du résultat	**Mouvements sur l'exercice**	**Résultat exercice**	**Fin d'exercice avant affectation du résultat**
Capital social	48 000	-	-	48 000
Réserve légale	4 573	-	-	4 573
Report à nouveau	103 780	8 520		112 300
Résultat de l'exercice	8 520	<8 520>	123 244	123 244
	164 873	0	123 244	288 117

2.2. Etat de l'actif immobilisé et des amortissements

Les mouvements par nature des postes de l'actif immobilisé et les mouvements des amortissements, par nature, sont récapitulés sur les tableaux ci-après.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Réévaluation*	*Acquisit., apports*
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**21 783**		
Installations générales, agencements, aménagements	73 977		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	98 161		1 439
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**172 138**		**1 439**
Autres participations	31 292		1 175
Prêts et autres immobilisations financières	23 765		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**55 056**		**1 175**
TOTAL GENERAL	**248 977**		**2 614**

Rubriques	*Virement*	*Cession*	*Fin d'exercice*	*Valeur d'origine*
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			**21 783**	
Installations générales, agencements divers			73 977	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			99 600	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**173 577**	
Autres participations			32 467	
Prêts et autres immobilisations financières		983	22 782	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**983**	**55 248**	
TOTAL GENERAL		**983**	**250 608**	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	*Début d'exercice*	*Dotations*	*Reprises*	*fin d'exercice*
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	**13 113.**	**1 048**		**14 161**
Installations générales, agencements	61 385	7 565		68 949
Matériel de bureau, informatique, mobilier	81 066	12 602		93 668
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**142 450**	**20 167**		**162 617**
TOTAL GENERAL	**155 563**	**21 215**		**176 778**

Ventilation des dotations	*Linéaires*	*Dégressifs*	*Exceptionnels*	*Dotations dérogat.*	*Reprises dérogat.*
AUT. IMMO. INCORPORELLES	**1 048**				
Install. générales, agencements	7 565				
Matériel bureau et informatique	3 270	9 332			
IMMO. CORPORELLES	**10 835**	**9 332**			
TOTAL GENERAL	**11 883**	**9 332**			

Charges réparties sur plusieurs exercices	*Début d'exercice*	*Augmentations*	*Dotations*	*Fin d'exercice*

2.2.a Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles : sous cette rubrique, figurent un fonds commercial pour une valeur de 7 622 € et des frais de logiciels acquis pour 14 161 € au cours des exercices précédents.

2.2.b Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif. Les durées d'amortissement retenues sont fonction de la durée de vie prévue, elles sont les suivantes :

	Durée	**Mode**
Agencements	8, 10 ans	L
Matériel de bureau et d'informatique	3, 5 ans	D - L
Mobilier	10 ans	L

La valeur nette comptable ainsi obtenue est considérée comme économiquement justifiée.

2.2.c Immobilisations financières

Elles se composent principalement de dépôts et cautionnements pour 21 495 €, d'un fonds de roulement de 1 210 €, d'une créance liée à notre participation dans la SCI BOUVAL propriétaire des locaux pour 30 637 €.

Notre participation dans la SCI BOUVAL s'analyse comme suit :

Capital SCI BOUVAL	69 980 €
% du capital détenu	3 %
Valeur comptable des titres détenus	1 829 €
Chiffre d'affaires Hors Taxes 2002	87 348 €
Résultat du dernier exercice (bénéfice)	39 169 €

2.3. Travaux en cours

Ils sont évalués au prix de facturation théorique comprenant les frais engagés au 31 décembre 2002.

2.4. Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et représentent pour l'essentiel les clients et comptes rattachés à hauteur de 332 779 € en brut, lesquels sont dépréciés pour un montant de 11 327 € pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

2.4.a Echéance des créances

Toutes les créances sont à moins d'un an à l'exception des clients douteux pour 15 426 €.

2.4.b Produits à recevoir

Les produits à recevoir rattachés aux postes de créances concernent des Clients factures à établir pour 21 002 €.

2.5. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

La répartition des dettes selon leur échéance et des charges à payer est présentée dans le tableau ci-après :

	Total	**Echéance à - 1 an**	**Echéance à + 1 an**	**Charges à payer à – 1an**	
Dettes financières					
Emprunts et dettes financières diverses	921	-	762	159	
Dettes d'exploitation					
Fournisseurs et comptes rattachés	36 567	31	-	36 536	(1)
Dettes fiscales et sociales	354 783	230 476	-	124 307	(2)
Groupe et associés	24 495	-	23 143	1 352	
Produits constatés d'avance	40 194	40 194	-	-	
	456 960	270 701	23 905	162 354	

(1) Factures fournisseurs et sous-traitants non encore parvenues
(2) Provision pour congés payés et organismes collecteurs.

2.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à 16 780 € ; elles concernent des organismes sociaux pour 4 237 € et des prestations facturées d'avance pour 12 543 €.

Les travaux constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 40 194 €.

2.7. Provisions

Nature	Montant à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture
Provisions sur comptes clients	27 424	5 000	21 098	11 327
Provisions pour travaux	9 147	-	9 147	0
Provisions Dépréciation titres	654	295	-	949
Total	37 225	5 295	30 245	12 275

3. Notes sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires hors taxes a été de 964 173 € contre 927 706 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation présente un bénéfice de 172 536 € contre un bénéfice de 7 178 € pour l'exercice précédent.

Le bénéfice net comptable s'élève à 123 244 €, contre un bénéfice net comptable de 8 520 € pour l'exercice précédent.